

Demande de changement de nom d'un enfant

Utilisez cette demande si tout ce qui suit est vrai :

- vous avez la garde légitime de l'enfant et vous voulez changer son nom
- il n'y a pas d'ordonnance du tribunal ou d'accord de séparation qui vous empêche de changer le nom de l'enfant
- l'enfant vit en Ontario depuis au moins 12 mois, ou depuis sa naissance
- l'enfant a 17 ans ou moins
- l'enfant n'est pas marié.

Si l'enfant est marié ou change son nom de famille à la suite de son mariage, communiquez avec le Bureau du registraire général de l'état civil pour savoir ce qu'il faut faire.

Si vous avez 16 ans ou plus et que vous désirez changer de nom, vous devez utiliser la Demande de changement de nom d'une personne adulte.

Les renseignements personnels figurant sur ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur le changement de nom*, L.R.O. 1990, c.C. 7. Ils seront utilisés pour déterminer si un changement de nom peut être accordé, pour inscrire et enregistrer le changement de nom, pour publier le changement de nom dans la Gazette de l'Ontario, pour fournir des copies certifiées conformes de l'enregistrement, des certificats et des avis de recherche et à des fins statistiques, de sécurité et d'application de la loi, de correction, d'adoption et de divulgation de l'adoption. Faire délibérément une fausse déclaration sur ce formulaire constitue une infraction.

Si vous avez des questions concernant la collecte de ces renseignements ou concernant cette demande, veuillez communiquer avec

Le registraire général adjoint Bureau du registraire général CP 3000, 189, rue Red River Thunder Bay ON P7B 5W0



Téléphone : à l'extérieur de Toronto, mais à l'intérieur de l'Amérique du Nord 1-800-461-2156 ou à Toronto ou à l'extérieur de l'Amérique du Nord 416-325-8305; ATS/téléscripteur (pour les malentendants) 416-325-3408.

Renseignements importants au sujet de cette demande

- 1. La présente demande est un dossier officiel permanent.
 - L'avis de changement de nom est publié dans la Gazette de l'Ontario, la publication officielle du gouvernement de l'Ontario, qui peut être consultée en ligne. La Loi sur le changement de nom prévoit des exceptions à la publication. Voir la partie 5 de la demande pour plus d'informations sur le formulaire, les documents à produire, la vérification des dossiers de police et la publication du changement de nom dans la Gazette de l'Ontario.
- 2. Assurez-vous que vous êtes autorisé(e) à changer le nom de l'enfant.
 - Vous pouvez uniquement changer le nom d'un enfant si ce dernier vit en Ontario depuis au moins 12 mois avant de présenter cette demande ou depuis sa naissance s'il a moins d'un an.
 - Pour présenter une demande de changement officiel du nom d'un enfant, vous devez être la personne qui a la garde légitime de l'enfant.
 - Vous ne pouvez changer le nom d'un enfant si une ordonnance du tribunal ou une entente de séparation vous interdit de le faire.
 - Vous ne pouvez pas utiliser ce formulaire si l'enfant est marié. Si l'enfant est marié, communiquez avec le Bureau du registraire général pour obtenir de l'aide.

3. Assurez-vous d'avoir le bon formulaire.

- Demande de changement de nom d'un enfant Vous devez utiliser cette demande si vous désirez changer le nom d'un enfant qui a 17 ans ou moins et qui vit en Ontario depuis au moins 12 mois ou depuis sa naissance.
- Demande de changement de nom d'une personne adulte Vous devez utiliser cette demande si vous avez 16 ans ou plus, que vous désirez changer votre propre nom et que vous vivez en Ontario depuis au moins 12 mois.
- 4. **Procurez-vous le bon nombre de demandes.** Vous devez remplir une demande pour chaque adulte et chaque enfant dont le nom doit être changé.
- 5. **Remplissez la demande. Remarque** : Il vous faudra peut-être plusieurs semaines pour obtenir tous les renseignements dont vous aurez besoin. Prévoyez suffisamment de temps!
 - Écrivez lisiblement, en caractères d'imprimerie, à l'aide d'un stylo à l'encre bleue ou noire.
 - N'utilisez pas de liquide correcteur sur cette demande.
 - Si vous voulez modifier des renseignements que vous avez indiqués sur le formulaire ou si vous avez fait une erreur, vous devez faire ce qui suit :
 - · Mettez les renseignements erronés entre parenthèses.
 - Entrez les bons renseignements.
 - Mettez vos initiales à côté de chaque changement. La personne mandatée pour ce formulaire doit aussi apposer ses initiales à côté de chaque changement avant l'assermentation. Voir la partie 6 pour plus de renseignements.
 - La présente demande comporte sept parties. **Vous n'aurez peut-être pas à remplir toutes les parties.** Lisez attentivement les instructions qui se trouvent au début de chaque partie pour savoir ce qu'il faut faire.
- 6. Les droits sont les suivants :
 - 137 \$ pour chaque changement de nom d'une personne adulte.
 - 22 \$ pour chaque changement de nom d'un enfant de 17 ans ou moins, fait avec le formulaire Demande de changement de nom d'un enfant si le nom de l'enfant doit être changé en même temps que le nom d'un de ses parents. Si le nom de l'enfant doit être changé sans que le nom d'un parent soit changé, les droits sont de 137 \$.
 - Les droits peuvent changer sans préavis.
- 7. Envoyez les documents par la poste au Bureau du registraire général de l'état civil (l'adresse postale est indiquée à la première page de la demande). Vous devez également inclure :
 - les certificats et les documents énumérés dans la partie 5 ainsi que les droits.
 - Inscrivez votre adresse, en caractères d'imprimerie, dans le coin supérieur gauche de l'enveloppe avant de l'envoyer par la poste.

Que se passe-t-il après l'approbation du changement de nom?

- Vous obtiendrez un certificat de changement de nom. Il indiquera l'ancien nom de l'enfant et son nouveau nom. Vous pouvez utiliser ce certificat pour changer le nom de l'enfant sur d'autres documents.
- Vous recevrez un nouveau certificat de naissance avec le nouveau nom si l'enfant est né en Ontario. Voir page 15 pour plus d'informations sur les certificats. Vous devez indiquer à la page 15 si vous ne voulez pas que le sexe de l'enfant figure sur l'acte de naissance de l'enfant.
- Si l'enfant est né dans une autre partie du Canada et que vous souhaitez obtenir un nouveau certificat de naissance, vous devez contacter la province ou le territoire où l'enfant est né après avoir obtenu le certificat de changement de nom.

Partie 1 - Renseignements personnels

A. Renseignements au sujet de l'enfant

(Formule 5, Loi sur le changement de nom)

Quel est le nom de l'enfant actuellement?

efficiel actual de l'enfant avant de remail			e formulaire pour des	informations sur le nom de famille	
officiel actuel de l'enfant avant de remplir cette section. Prénom(s) de l'enfant					
Tremoni(s) de remain					
Autre(s) prénom(s) de l'enfant					
Nom de famille ou nom unique de l'enfa	nt				
Adresse postale					
Numéro et nom de rue				CP ou RR	
Appartement	Numéro de	sonnette	е	Ville ou village	
Province				Code postal	
Numéro de téléphone le jour			Autre numéro de télé	éphone le jour	
L'enfant doit avoir résidé en Ontario depuis au moins 12 mois au moment de la demande de changement de nom ou depuis sa naissance s'il a moins d'un an. Vous devez demander à un répondant de confirmer que l'enfant respecte les exigences en matière de résidence (partie 4 de ce formulaire). Inscrivez en caractères d'imprimerie depuis combien d'années et de mois l'enfant réside en Ontario au moment où vous faites la demande ou depuis sa naissance s'il a moins d'un an.					
Années			Mois		
Quand l'enfant est-il né?					
Année	Mois			Jour	
Où l'enfant est-il né?					
Ville ou village					
Province ou État					
Pays					
Quel nouveau nom désirez-vous pour l'enfant? (Vous pouvez choisir un nom unique, conformément à la culture traditionnelle de l'enfant ou de ses parents. Le formulaire Demande de changement de nom pour un nom unique* doit être fourni avec ce formulaire, avec les pièces justificatives demandées. Voir la partie 5 de ce formulaire pour plus de renseignements.)					
Prénom					
Autre(s) prénom(s)					
Nom de famille ou nom unique					
Pour usage interne seulement. Veuille	ez ne nas écr	rire dans	s cette case		
Numéro d'enregistrement du changeme			u changement de non	n Autorisé par	
T. Control of the Con					

B. Renseignements au sujet des parents de l'enfant

Veuillez fournir les renseignements sur tous les parents nommés sur l'enregistrement de naissance de l'enfant.

Prénom(s) du parent	
Autre(s) prénom(s) du parent	
Nom de famille ou nom unique officiel actuel du parent	

Trom de familie ed from amque emeler detaer de parem

Nom de famille ou nom unique officiel du parent (à sa naissance), s'il est différent du nom susmentionné

Nom(s) de famille ou nom unique officiel précédent(s) du parent

Renseignements sur le parent :

Renseignements sur le parent :

Prénom(s) du parent

Autre(s) prénom(s) du parent

Nom de famille ou nom unique officiel actuel du parent

Nom de famille ou nom unique officiel du parent (à sa naissance), s'il est différent du nom susmentionné

Nom(s) de famille ou nom unique officiel précédent(s) du parent

Renseignements sur le parent :

Prénom(s) du parent

Autre(s) prénom(s) du parent

Nom de famille ou nom unique officiel actuel du parent

Nom de famille ou nom unique officiel du parent (à sa naissance), s'il est différent du nom susmentionné

Nom(s) de famille ou nom unique officiel précédent(s) du parent

Renseignements sur le parent :

Prénom(s) du parent

Autre(s) prénom(s) du parent

Nom de famille ou nom unique officiel actuel du parent

Nom de famille ou nom unique officiel du parent (à sa naissance), s'il est différent du nom susmentionné

Nom(s) de famille ou nom unique officiel précédent(s) du parent

S'il n'y a pas suffisamment d'espace pour inscrire tous les renseignements sur les parents, photocopier cette page vierge, la remplir et la joindre à la demande.

C. Renseignements sur le changement de nom de l'enfant et sur tout changement de nom précédent

Pourquoi voulez-vous changer le nom de l'enfant? Ecrivez toutes vos raisons en caractères d'imprimerie.				
Le nom de l'enfant a-t-il déjà été changé? (Ne sélectionnez qu' une seule case.)				
☐ Non ☐ Oui Si oui, quand le nom de l'enfant a-t-il été changé?				
Année Mois	Jour			
Quel était le nom de l'enfant avant de l'avoir changé?				
Prénom				
Autre(s) prénom(s)				
Nom de famille ou nom unique				
Ovel (tait le veus de lleufeut ann) a lleveir ab en u(O				
Quel était le nom de l'enfant après l'avoir changé? Prénom				
Autre(s) prénom(s)				
Autre(s) prenom(s)				
Nom de famille ou nom unique				
Où le nom de l'enfant a-t-il été changé?				
Province ou État				
Pays				
Si le nom de l'enfant a été changé plus d'une fois, veuillez photocopier cette page vierge, la remplir et la joindre à cette demande pour chaque changement de nom.				
Est-ce qu'une demande de changement de nom de l'enfant présentée par vous refusée?	ou par quelqu'un d'autre a déjà été			
(Ne sélectionnez qu' une seule case.)				
Non Oui				

D. Renseignements sur des infractions criminelles

Doit être remplie par tous les demandeurs

1.	Avez-vous connaissance d'instances subsistant contre l'enfant, autres que des accusations criminelles? Cela comprend des actions qui ont été entamées, mais qui ne sont pas encore devant les tribunaux ou qui n'ont pas encore été jugées.							
	(Ne sélectionnez qu' une seule case.)							
	Non Oui Si, oui remplissez ce qui suit : Numéro de dossier du tribunal							
	Nom du tribunal							
	Adresse du tribunal							
	Décrivez les actions (Type de poursuite)							
2.	Avez-vous connaissance d'infractions criminelles où l'enfant s'est vu imposer une « peine applicable aux adultes », (conformément à la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>) résultant en une condamnation?							
	Une condamnation signifie que :							
	L'enfant a été trouvé coupable d'une infraction criminelle et on lui a imposé une peine applicable aux adultes et que :							
	a) la période pendant laquelle on peut demander un appel est expirée;							
	b) toutes les procédures d'appel sont terminées et que la cour d'appel a confirmé la peine applicable aux adultes.							
	Remarque : Sélectionnez seulement la case « Oui » et fournissez des détails si :							
	 a) l'enfant s'est vu imposer une peine applicable aux adultes (conformément à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescent) résultant en une condamnation; 							
	b) le casier de l'enfant en ce qui concerne l'infraction n'a pas été suspendu en vertu de la <i>Loi sur le casier judiciaire</i>							
	Non Oui Si oui, veuillez fournir des détails sur la ou les infractions criminelles ci-dessous :							
	Veuillez fournir des détails sur l'infraction criminelle							
3.	Avez-vous connaissance d'ordonnances d'exécution de la loi subsistant contre l'enfant, notamment tout mandat, toute ordonnance d'interdiction, toute ordonnance restrictive, toute suspension de permis de conduire, toute ordonnance de probation ou de libération conditionnelle?							
	Remarque:							
	Sélectionnez la case « Non » et n'indiquez aucun détail si les informations risquent de révéler que le cas de l'enfant a été traité en vertu de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> (sauf si on a imposé à l'enfant une peine applicable aux adultes).							
	Sélectionnez la case « Oui » et fournissez des détails si une peine applicable aux adultes a été imposée à l'enfant ou si les détails ne risquent pas de révéler que le cas de l'enfant a été traité en vertu de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> .							
	Non Oui Si oui, veuillez donner des détails sur l'ordonnance ou les ordonnances ci-dessous :							
	Veuillez donner des détails sur l'ordonnance ou les ordonnances							

Remarque: Si vous avez répondu « Oui » aux question 2 ou 5, vous devez fournir une vérification de dossiers de police originale et actuelle avec cette demande. Téléchargez le feuillet <u>Exigences relatives à une vérification de dossiers de police pour un changement de nom</u> et remettez-le au service de police effectuant la vérification pour vous assurer d'obtenir celle qui répond à toutes les exigences et joignez-la à votre demande.

E. Renseignements financiers

Doit être remplie par tous les demandeurs

1.	(Cela comprend les jugements et les amendes. Par exemple, les arriérés de loyer et les sommes dues pour les petites créances.) (Répondez non à cette question si durant son adolescence, l'enfant a été accusé en vertu de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> , mais qu'aucune peine applicable aux adultes n'a été imposée et que l'enfant doit toujours de l'argent en raison de cette condamnation).				
	(Ne sélectionnez qu' une seule case.)	Numéro du doccior du tribunal			
	Non Oui Si oui, veuillez remplir ce qui suit :	Numéro du dossier du tribunal			
	Nom du tribunal	Date de l'ordonnance du tribunal (année, mois, jour)			
	Nom de la personne qui a entamé des poursuites contre l'en	ıfant			
	Adresse de la cour ou du tribunal				
2.	Avez-vous connaissance d'une demande faite à un shérif de de l'enfant, comme des propriétés immobilières, un véhicule d'un jugement qui subsiste? (Ne sélectionnez qu' une seule case.)	e prendre possession des biens meubles et immobiliers ou des meubles, pour procéder à l'exécution forcée			
	Non Oui Si oui, veuillez remplir ce qui suit :	Numéro du bref			
	Nom du shérif	Numero du brei			
	Adresse du shérif				
3.	Avez-vous connaissance de privilèges ou de sûretés sur les accepté qu'une personne puisse prendre ses biens s'il ne re faire?	biens meubles de l'enfant, par exemple, l'enfant a-t-il embourse pas un prêt ou s'il fait ce qu'il a promis de			
	(Ne sélectionnez qu' une seule case.)				
	☐ Non ☐ Oui Si oui, veuillez remplir ce qui suit :				
	Nom de la personne qui a le privilège ou la sûreté				
	Combien d'argent l'enfant doit-il?	Numéro d'enregistrement			
4.	Avez-vous connaissance d'états de financement enregistrés lesquels l'enfant figure à titre de débiteur? (Il peut exister un état de financement qui indique que l'enfai garantie pour obtenir un prêt et qu'il n'a pas remboursé ce pi (Ne sélectionnez qu' une seule case.)	nt doit de l'argent s'il a donné ses biens personnels en			
	Non Oui Si oui, quel est le numéro d'enregistrement?				
	Numéro d'enregistrement				
5.	L'enfant est-il un failli non libéré? (L'enfant est un failli non libéré s'il n'a pas encore obtenu une libération de son syndic.) (Ne sélectionnez qu' une seule case.)				
	Non Oui Si oui, donnez des détails sur la faill	ite ci-dessous :			
	Donnez des détails sur la faillite ci-dessous				

Veuillez ne pas écrire sur cette page.

Partie 2 - Obtenir un consentement pour changer le nom d'un enfant

La Loi sur le changement de nom exige le consentement écrit de chaque personne ayant la garde légitime d'un enfant dont le nom est changé et de toute personne dont le consentement est nécessaire aux terme d'une ordonnance ou d'un accord de séparation. Cela peut inclure :

- les parents ou toute autre personne que le demandeur ayant la garde légitime de l'enfant (les parents ont une garde partagée sauf si une ordonnance de garde ou un accord de séparation en stipule autrement)
- toute personne nommée par un tribunal comme ayant la garde de l'enfant
- l'enfant, si ce dernier a 12 ans ou plus.

Vous devez envoyer les originaux ou des copies certifiées par le tribunal des ordonnances du tribunal ou des accords de séparation qui nomment les personnes qui ont la garde de l'enfant. Il n'est pas nécessaire que le demandeur de ce changement de nom remplisse un formulaire de consentement distinct. Le consentement de l'enfant est requis, si ce dernier a 12 ans ou plus.

Si vous devez obtenir le consentement d'une personne pour ce changement de nom, faites ce qui suit :

- 1) Retirez soigneusement cette page de la demande.
- Remplissez la portion du haut du formulaire de consentement à la page suivante.
- 3) Si le consentement de plus d'une personne est requis, photocopiez le formulaire de consentement, en remettre une copie à chaque personne et lui demander de remplir et de signer la portion du bas.
- 4) Lorsque toutes les personnes concernées ont rempli le formulaire de consentement, soumettez-les avec la demande de changement de nom de l'enfant.

Si une personne refuse de signer le consentement et vous retourne le formulaire, vous pouvez demander à la Cour de justice de l'Ontario une ordonnance vous autorisant à présenter une demande de changement de nom sans le consentement de cette personne. Si vous obtenez une telle ordonnance, joignez la copie certifiée de l'ordonnance de la Cour à la demande que vous soumettrez au Bureau du registraire général.

Consentement (Formule 7, Loi sur le changement de nom)

Une demande de changement de nom officiel a été demandée pour l'enfant nommé ci-dessous. Le but de ce formulaire est d'obtenir le consentement de toutes les personnes ayant la garde légitime de l'enfant à ce changement de nom ou si une ordonnance par la Cour ou un accord juridique stipule le consentement est nécessaire pour changer le nom.

Écrivez lisiblement, en caractères d'imprimerie, à l'aide d'un stylo à l'encre bleue ou noire. **N'utilisez pas de liquide correcteur.** Si vous voulez modifier des renseignements que vous avez indiqués sur le formulaire, mettez les renseignements erronés entre parenthèses et apposer vos initiales à côté du changement.

Doit être remplie par le demandeur (la personne qui signe la demande).	Déclaration solennelle à la partie 6 de cette
Le nom actuel de l'enfant (indiquer le nom actuel complet exacte	ment comme il est inscrit à la page 1 de la demande) :
Prénom	
Autre(s) prénom(s)	
Nom de famille ou nom unique	
Le nouveau nom de l'enfant (indiquer le nouveau nom complet e demande) :	
Prénom	
Autre(s) prénom(s)	
Nom de famille ou nom unique	
La date de naissance de l'enfant (aaaa/mm/jj)	
Nom du demandeur	
Adresse postale complète du demandeur	
Doit être rempli par la personne ayant la garde légitime ou l'	enfant consentant au changement de nom.
Je,	
Inscrire en caractères d'imprimerie le nom de la person	ne qui consent au changement de nom de l'enfant
du	
Inscrire l'adresse postale de	·
suis une personne ayant la garde légitime de l'enfant	nommé ci-dessus
ou l'enfant nommé ci-dessus	
et je consens au changement de nom de l'enfant tel qu'il est déc	rit ci-dessus.
Signature de la personne qui consent	Signé le (aaaa/mm/jj)

Les renseignements personnels de cette formule sont recueillis en vertu de la *Loi sur le changement de nom*, L.R.O. 1990, chap. C.7. Ces renseignements serviront à déterminer si la demande de changement de nom peut être acceptée, à enregistrer le changement de nom, à publier le changement de nom dans La Gazette de l'Ontario, à fournir des copies certifiées conformes de l'enregistrement, des certificats et des avis de recherche et à répondre à des exigences visant les statistiques, les recherches, la médecine, la sécurité et l'observation des lois, les corrections, l'adoption et les demandes de renseignement relatives à l'adoption. Faire sciemment une fausse déclaration dans la présente formule constitue une infraction. Pour toute question concernant la collecte de ces renseignements, veuillez contacter le Registraire général adjoint, Bureau du registraire général, CP 3000, 189, rue Red River, Thunder Bay ON P7B 5W0. Téléphone : à l'extérieur de Toronto, mais à l'intérieur de l'Amérique du Nord 1-800-461-2156 ou à Toronto ou à l'extérieur de l'Amérique du Nord 416-325-8305; ATS/téléscripteur (pour les malentendants) 416-325-3408.

Partie 3 - Avis de demande de changement de nom de l'enfant

Un avis de ce changement de nom doit être fourni à toute personne ayant un droit de visite légitime de l'enfant. Il n'est pas nécessaire de fournir un avis à une personne :

- a) à qui un tribunal a refusé tout droit de visite de l'enfant;
- b) qui n'est plus autorisée à visiter l'enfant en vertu des conditions d'un accord juridique

Par exemple, si les personnes suivantes ont un droit de visite légitime, elles doivent recevoir une copie de la demande et de l'avis :

- le parent d'un enfant, sauf si une ordonnance du tribunal ou un accord de séparation **précise** que le parent n'a pas de droits de visite;
- votre conjoint(e) peut avoir le droit d'être informé(e) de la demande de changement de nom de l'enfant (ce n'est peut-être pas la même personne que le parent reconnu).
- toute personne ayant obtenu un droit de visite en vertu d'une ordonnance du tribunal ou d'un accord de séparation.

Remarque : Une personne qui a un droit de visite de l'enfant, mais qui n'en a pas la garde légitime, ne peut empêcher un changement de nom, à moins d'obtenir une ordonnance du tribunal.

Voici ce que vous devez faire si vous avez à remplir la partie 3 :

- Détachez avec soin le formulaire Avis à la page suivante de la demande et remplissez la portion du haut du formulaire. Fournissez une copie de cette Demande de changement de nom d'un enfant et de l'Avis à chaque personne devant être avisée du changement de nom au moins 30 jours avant de soumettre la demande.
- Il n'est pas nécessaire d'envoyer l'Avis à quiconque a signé le formulaire Consentement à la partie 2.
- Si plus d'une personne doit être avisée, photocopiez le formulaire Avis vierge et fournissez un formulaire Avis et une copie de la Demande de changement de nom d'un enfant dûment remplis à chaque personne devant être avisée.
- Envoyez par courrier recommandé ou certifié à la dernière adresse connue de la personne autorisée à recevoir l'Avis. Envoyez le reçu original de l'envoi par courrier recommandé avec le nom, l'adresse et la date indiquée au moven d'un timbre avec cette demande.

Avec cette demande, soumettez tous les originaux dûment remplis et les formulaires d'avis signés comme il est exigé.

- Si le formulaire Avis signé ne vous est pas retourné, soumettez le reçu original de l'envoi par courrier recommandé portant le nom, l'adresse et la date indiquée au moyen d'un timbre pour chaque avis.
- Si la personne à qui vous envoyez cette page signe l'Avis et vous le retourne, placez-le avec le reste de cette demande.
- Si vous vivez avec la personne qui remplit l'Avis, vous n'avez pas à lui envoyer par la poste. Soumettez l'Avis signé avec le reste de la demande que vous envoyez au Bureau du registraire général.

Avis (Formule 6, Loi sur le changement de nom)

Le but de ce formulaire est de vous informer qu'une demande de changement de nom a été soumise pour l'enfant nommé cidessous. En signant le formulaire, vous n'indiquez pas que vous êtes d'accord ou non avec ce changement de nom. Vous indiquez seulement que vous avez été avisé(e) du changement. Le registraire général peut effectuer le changement même s'il ne reçoit pas d'avis signé, s'il est convaincu que l'avis a été envoyé par courrier recommandé ou certifié à chaque personne devant le recevoir.

Remarque : Si vous avez une ordonnance du tribunal ou un accord de séparation stipulant que le nom de l'enfant ne peut être changé sans votre consentement, envoyez-le immédiatement à la personne qui vous a envoyé cet avis et au Bureau du registraire général, avec une copie de l'avis.

Veuillez remplir l'information ci-après, signer la formule et la retourner à l'adresse du demandeur indiquée ci-dessous. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le Bureau du registraire général au 1-800-461-2156 ou au 416-325-8305.

Écrivez lisiblement, en caractères d'imprimerie, à l'aide d'un stylo à l'encre bleue ou noire. **N'utilisez pas de liquide correcteur.** Si vous voulez modifier des renseignements que vous avez indiqués sur le formulaire, mettez les renseignements erronés entre parenthèses et apposer vos initiales à côté du changement.

		3
Doit être remplie par le demandeur (la personne qui signe la	Déclaration solennelle à la partie 6 de cette demande)
Un avis est par la présente signifié à		
qu'une demande de changement de no pour changer le nom de l'enfant de la f	om d'un enfant est faite (façon suivante	d'imprimerie le nom de la personne devant obtenir l'avis en vertu de l'article 5 de la <i>Loi sur le changement de nom</i> tement comme il est inscrit à la page 1 de la demande) :
Dránom	'	,
Nom de famille ou nom unique		
		xactement comme il est inscrit à la page 1 de la demande) :
Prénom		
Autre(s) prénom(s)		
La date de naissance de l'enfant (aaaa	a/mm/jj)	
Adresse postale complète du demand		
0.9		0.90.0 (0.0.0.0.,
		n enfant (doit être remplis par la personne qui accuse
réception de l'avis de changement d	de nom d'un enfant).	
Je,	rio la nom de la nercenna	e qui accuse réception de l'avis de changement de nom
mschie en caracteres d'implime	ne le nom de la personne	e qui accuse reception de l'avis de changement de nom
Dulnscrire l'ad	rassa nostala da la narso	onne qui accuse réception de l'avis
accuse par la présente réception de l'a		
•	-	
Signature de la personne qui accuse r	éception de l'avis	Signé le (aaaa/mm/jj)

Les renseignements personnels de cette formule sont recueillis en vertu de la *Loi sur le changement de nom*, L.R.O. 1990, chap. C.7. Ces renseignements serviront à déterminer si la demande de changement de nom peut être acceptée, à enregistrer le changement de nom, à publier le changement de nom dans La Gazette de l'Ontario, à fournir des copies certifiées conformes de l'enregistrement, des certificats et des avis de recherche et à répondre à des exigences visant les statistiques, les recherches, la médecine, la sécurité et l'observation des lois, les corrections, l'adoption et les demandes de renseignement relatives à l'adoption. Faire sciemment une fausse déclaration dans la présente formule constitue une infraction. Pour toute question concernant la collecte de ces renseignements, veuillez contacter le Registraire général adjoint, Bureau du registraire général, CP 3000, 189, rue Red River, Thunder Bay ON P7B 5W0. Téléphone : à l'extérieur de Toronto, mais à l'intérieur de l'Amérique du Nord 1-800-461-2156 ou à Toronto ou à l'extérieur de l'Amérique du Nord 416-325-8305; ATS/téléscripteur (pour les malentendants) 416-325-3408.

Partie 4 - Prouver le nombre d'années de résidence de l'enfant en Ontario

Pour pouvoir changer le nom d'une personne en Ontario, il faut que celle-ci soit une résidente habituelle de l'Ontario depuis au moins 12 mois au moment de la soumission de la demande.

La partie 4 sert à prouver que l'enfant était un résident habituel de l'Ontario dans les 12 mois précédant la demande. Vous devez trouver un répondant qui confirmera depuis combien de temps l'enfant vit en Ontario.

Pour être considéré comme un résident habituel, l'enfant doit avoir eu une adresse résidentielle considérée comme son adresse permanente en Ontario pendant 12 mois consécutifs précédant immédiatement la demande. Même si l'enfant est né en Ontario, il doit satisfaire aux exigences en matière de résidence.

Seules les absences de nature temporaire sont permises. Si vous vous demandez si l'enfant satisfait aux exigences en matière de résidence, communiquez avec notre bureau.

N'importe laquelle des personnes suivantes qui peut attester que l'enfant est un résident habituel de l'Ontario depuis au moins 12 mois peut servir de répondant :

- 1) juge provincial nommé en vertu de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*
- 2) juge de paix nommé en vertu de la Loi sur les juges de paix
- 3) chef de bande indienne de l'Ontario
- 4) personne autorisée à célébrer les mariages en vertu de la Loi sur le mariage
- 5) médecin dûment qualifié
- 6) membre du Barreau du Haut-Canada
- 7) président d'un conseil municipal
- 8) secrétaire d'une municipalité
- 9) directeur d'une école élémentaire ou secondaire, selon la définition de la Loi sur l'éducation
- 10) directeur ou signataire autorisé d'une succursale de banque de l'Ontario énumérée dans la liste de l'annexe I et II de la *Loi sur les banques* (Canada), société de prêt, société de fiducie, credit union ou caisse populaire.

La liste ci-dessus ne constitue pas un entérinement du Bureau du registraire général de l'état civil du statut professionnel ni une reconnaissance de compétences supérieures.

Si vous ne pouvez trouver personne dans cette liste qui peut servir de répondant, vous devez trouver une personne (autre qu'un parent) qui connaît l'enfant depuis au moins cinq ans ou depuis sa naissance, et qui sait qu'il est un résident habituel de l'Ontario depuis au moins 12 mois.

Retirer la Déclaration du répondant de la demande et assurez-vous que toutes les sections sont remplies avant de la soumettre. Le demandeur doit remplir la section du haut et le répondant, la section du bas.

Déclaration du répondant (Formule 8, Loi sur le changement de nom)

Une demande de changement de nom officiel a été faite pour l'enfant nommé ci-dessous. Le but de ce formulaire est de prouver que cet enfant est un résident habituel de l'Ontario depuis au moins 12 mois. Veuillez inscrire **tous** les renseignements demandés et retourner cette page à la personne qui demande un changement de nom.

Écrivez lisiblement à l'aide d'un stylo à l'encre bleue ou noire. Si vous voulez modifier des renseignements que vous avez indiqués sur le formulaire, mettez les renseignements erronés entre parenthèses et apposez vos initiales à côté du changement. N'utilisez pas de liquide correcteur sur cette demande.

	Doit être remplie par le demandeur (la personne qui signe la Déclaration solennelle à la partie 6 de cette demande).						
Le nom	e nom de l'enfant (indiquer le nom actuel complet exactement comme il est inscrit à la page 1 de la demande) :						
Prénom							
Autre(s)	prénom(s)						
Nom de	famille ou nom un	ique					
Doit êtr	e rempli par le ré	pondant.					
Nom du	répondant						
Prénom							
Autre(s)	prénom(s)						
		ique					
Adresse							
Numéro	et nom de rue		Appartement/unité/case postale/route rurale				
Ville ou	village	Province	Code postal				
Quel est	t votre emploi habi	tuel?					
Depuis (l'année)	combien de temps	connaissez-vous l'enfant dont le nom	apparaît au haut de la page? (indiquez le mois et				
Depuis	Mois (mm)	Année (aaaa)					
		uis combien de temps l'enfant dont le quez le mois et l'année)	nom apparaît au haut de la page est-il un résident				
Depuis	Mois (mm)	Année (aaaa)					
Signatur	re du répondant		Signé le (aaaa/mm/jj)				

Les renseignements personnels de cette formule sont recueillis en vertu de la *Loi sur le changement de nom*, L.R.O. 1990, chap. C.7. Ces renseignements serviront à déterminer si la demande de changement de nom peut être acceptée, à enregistrer le changement de nom, à publier le changement de nom dans La Gazette de l'Ontario, à fournir des copies certifiées conformes de l'enregistrement, des certificats et des avis de recherche et à répondre à des exigences visant les statistiques, les recherches, la médecine, la sécurité et l'observation des lois, les corrections, l'adoption et les demandes de renseignement relatives à l'adoption. Faire sciemment une fausse déclaration dans la présente formule constitue une infraction. Pour toute question concernant la collecte de ces renseignements, veuillez contacter le Registraire général adjoint, Bureau du registraire général, CP 3000, 189, rue Red River, Thunder Bay ON P7B 5W0. Téléphone : à l'extérieur de Toronto, mais à l'intérieur de l'Amérique du Nord 1-800-461-2156 ou à Toronto ou à l'extérieur de l'Amérique du Nord 416-325-8305; ATS/téléscripteur (pour les malentendants) 416-325-3408.

Partie 5 - Demande et documents à envoyer

A. Examen des documents à envoyer

En général, le nom sous lequel l'enfant a le droit d'être connu peut être déterminé de la façon suivante :

- Si l'enfant est né en Ontario, il a le droit d'être connu sous le nom indiqué sur son certificat de naissance.
- Si l'enfant est né en Ontario et a légalement changé de nom en Ontario, il a le droit d'être connu sous le nom indiqué sur son certificat de changement de nom.
- Si l'enfant est né à l'extérieur de l'Ontario, il a le droit d'être connu sous le nom reconnu par les lois du dernier ressort avec lequel l'enfant avait des liens étroits et véritables, avant de résider en Ontario.
- Si, après avoir commencé à résider en Ontario, l'enfant a légalement changé de nom en Ontario, il a le droit d'être connu sous le nom qui figure sur son certificat de changement de nom.

La preuve du nom officiel de l'enfant qui doit être envoyée avec la demande est décrite ci-après :

Si l'enfant est né au Canada (incluant en Ontario), le nom officiel actuel de l'enfant sera en général le nom indiqué sur le certificat de naissance de l'enfant délivré dans la province ou le territoire où il est né. Veuillez envoyer les documents suivants :

- Si l'enfant est né en Ontario, veuillez envoyer **tous** les originaux des certificats de naissance précédemment délivrés ou des copies certifiées conformes des enregistrements de naissance (forme détaillée des certificats de naissance)
- Si l'enfant est né au Canada, mais ailleurs qu'en Ontario, veuillez envoyer soit l'original du certificat de naissance ou une copie certifiée conforme de l'enregistrement de naissance (forme détaillée du certificat de naissance)
- Si vous n'avez pas de certificat de naissance, vous devez en demander un et le joindre à la demande de changement de nom

Si l'enfant est né à l'extérieur du Canada, vous devez fournir des documents qui prouvent le nom officiel de l'enfant avant son arrivée en Ontario. Si l'enfant a déjà changé officiellement de nom, veuillez fournir la preuve du changement de nom officiel. S'il y a des différences dans le nom de l'enfant, sa date de naissance ou son lieu de naissance dans les différents documents d'identité, on vous demandera de fournir des preuves additionnelles de l'identité de l'enfant. Joindre une explication écrite détaillée indiquant où, quand et comment l'information a été modifiée sur chaque document et les pièces justificatives qui ont été utilisés pour effectuer les modifications. Veuillez envoyer les documents suivants:

- une photocopie de l'original du certificat de naissance **ou** une photocopie de la copie certifiée conforme de l'enregistrement de naissance du pays de naissance;
- une photocopie de la carte ou du certificat de citoyenneté canadienne (recto verso) ou une photocopie du document canadien attestant du statut d'immigrante ou d'immigrant reçu ou de la carte de résident(e) permanent(e) (recto verso) et;
- une photocopie du passeport utilisé pour entrer au Canada (s'il est toujours en possession de l'enfant)

Le cas échéant, tous les demandeurs doivent envoyer :

- des photocopies de tous les certificats de changement de nom ou des documents de changement de nom si l'enfant a officiellement changé de nom auparavant (au Canada ou à l'étranger)
- des photocopies de toutes les décisions judiciaires relatives à la garde, au droit de visite ou à la désignation de la personne dont le nom est modifié.

Si l'enfant est né hors du Canada et que, pour une raison quelconque, vous ne pouvez obtenir l'acte de naissance de l'enfant de l'administration du pays dans lequel il est né, **envoyez une explication écrite de la raison pour laquelle vous ne pouvez obtenir cet acte de naissance et des mesures que vous avez prises pour tenter de l'obtenir.**

Traduction des documents dans une autre langue que le français ou l'anglais

Si un document ou une partie d'un document envoyé à l'appui de votre demande de changement de nom est écrit dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez nous envoyer une traduction en français ou en anglais. Si une traduction est requise, votre demande doit inclure :

- une photocopie complète du document à traduire;
- une photocopie complète de la traduction du document original; et
- une déclaration écrite originale d'une des personnes suivantes :
 - 1) un traducteur professionnel qui précise son statut de professionnel (il n'est pas nécessaire que la déclaration soit assermentée); ou
 - 2) une personne qui n'est pas un traducteur professionnel (cette déclaration doit être assermentée devant un commissaire aux affidavits).

La déclaration écrite originale du traducteur doit attester que :

- le traducteur comprend le français ou l'anglais et la langue du document original; et
- le traducteur est d'avis que la traduction est complète et exacte.

Si la déclaration du traducteur apparaît sur la traduction du document original, la traduction doit être soumise dans son format original. Une copie ne sera pas acceptée dans ce cas.

B. Examen du contenu du formulaire

Veuillez passer en revue les renseignements ci-dessous pour vous assurer d'avoir complété et soumis toutes les parties du formulaire et tous les documents relatifs à cette demande. Soumettez toutes les pages de la demande, même si certaines pages ne s'appliquent pas à vous.

Partie	Titre de la section	Renseignement sur la section	Qui doit la remplir
Partie 1	Renseignements personnels	Sections A à E	Toutes les sections doivent être remplies par tous les demandeurs
Partie 2	Obtenir un consentement pour changer le nom d'un enfant	Formulaire de consentement — un formulaire distinct doit être rempli et signé par chaque personne qui a la garde légitime de l'enfant et par l'enfant, s'il a douze (12) ans et plus.	Requis pour toute personne qui partage la garde légitime de l'enfant et pour l'enfant s'il a douze (12) ans ou plus.
Partie 3	Avis au sujet du nom de l'enfant	Formulaire d'avis — Un avis et une copie de cette demande doivent être fournis à toute personne qui a un droit de visite de l'enfant. Soumettez avec cette demande un avis signé par chaque personne ayant un droit d'accès légitime ou un reçu de l'envoi par courrier recommandé prouvant que l'avis a été envoyé. Le reçu original de l'envoi par courrier recommandé doit porter l'adresse postale complète de la personne autorisée à recevoir l'avis et la date à laquelle l'avis a été envoyé.	Requis pour toute personne qui a un droit de visite de l'enfant légitime.
Partie 4	Preuve du nombre d'années de résidence en Ontario	Déclaration du répondant — doit être remplie par le demandeur et le répondant	Requis pour tous les demandeurs
Partie 5	Demande et documents à envoyer	Passer en revue et envoyer les documents indiqués dans les sections A et B de la partie 5.	Requis pour tous les demandeurs
Partie 6	Signature de la demande	Formulaire de déclaration solennelle — signé par le demandeur et le commissaire aux affidavits. Le demandeur et le commissaire doivent signaler toutes les erreurs au moyen de parenthèses et de leurs initiales.	Requis pour tous les demandeurs
	Paiement	Les droits doivent être payés par Visa, MasterCard, mandat ou chèque, à l'ordre du ministre des Finances. Veuillez ne pas envoyer d'argent comptant, de timbres ni d'enveloppes-réponse timbrées.	demandeurs

Il se peut que d'autres pièces justificatives relatives à une demande de changement de nom soient exigées. On acceptera des photocopies des autres pièces justificatives. Ce bureau se réserve toutefois le droit de réclamer un original ou des copies certifiées conformes. Toute demande non accompagnée des documents sera retournée au demandeur avec la mention incomplète. Le traitement de la demande sera alors retardé.

Demande de nom unique

Vous pouvez choisir un nom unique s'il est conforme à la culture traditionnelle du parent ou de l'enfant. Une demande séparée utilisant un formulaire de changement de nom en un nom unique avec des preuves supplémentaires doit être complétée et soumise avec cette demande. Vous pouvez obtenir ce formulaire et des renseignements sur la preuve de nom unique en ligne sur notre site Web à ServiceOntario.ca ou en appelant le numéro figurant sur la couverture de la présente demande.

Vérification de dossiers de police

Si vous avez répondu oui aux questions 2 ou 3 de la partie 1, section D, du présent formulaire, vous devez obtenir et présenter une copie originale d'une vérification du casier judiciaire de l'enfant. Si vous devez obtenir une vérification du casier judiciaire, veuillez contacter votre service de police local pour organiser cette vérification. Apportez la fiche Exigences relatives à une vérification de dossiers de police pour un changement de nom, afin de vous assurer d'obtenir le bon type de vérification. Une fois la vérification de dossiers de police reçue, joignez-la à la demande.

Recherche dans les dossiers du Centre d'information de la police canadienne (CIPC): Après réception de la demande de changement de nom, si l'enfant est âgé de 12 ans ou plus, son nom est donné au ministère du Solliciteur général pour être vérifié dans les dossiers du CIPC. En fonction de cette recherche, une vérification du dossier de police de l'enfant peut être nécessaire même si la réponse aux questions de la section D ci-dessus est « Non ». Pour plus d'informations sur la vérification des dossiers de police en Ontario, consultez le site http://www.mcscs.jus.gov.on.ca/french/police_serv/PoliceRecordsChecks/PS_records_checks_fr.html.

Publication du changement de nom dans La Gazette de l'Ontario

La Loi sur le changement de nom exige qu'un avis de changement de nom légal en vertu de cette Loi soit publié dans la Gazette de l'Ontario. Il existe des exceptions à cette exigence pour les transsexuels et pour les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis qui demandent que l'avis de leur changement de nom ne soit pas publié. Les avis de changement de nom publiés dans la Gazette de l'Ontario peuvent être consultés en ligne sur Ontario.ca/Gazette. Vous pouvez joindre à votre demande un formulaire dûment rempli demandant la non-publication de votre changement de nom. Le formulaire doit être soumis avec la demande de changement de nom afin d'être pris en considération. Le formulaire est disponible en ligne sur notre site Web à ServiceOntario.ca ou par courrier, en appelant notre bureau au numéro indiqué sur la couverture de la présente demande.

Partie 6 - Signature de la demande

Avant d'envoyer la demande concernant l'enfant, vous devez signer la page suivante. Vous devez signer cette déclaration devant une personne appelée commissaire aux affidavits. Cette déclaration indique que vous avez suivi toutes les étapes de la demande et que tous les renseignements fournis sont exacts. **Une fausse déclaration constitue un acte criminel grave en vertu du Code criminel du Canada.**

Il y a des commissaires dans chaque collectivité qui sont à votre disposition pour vous rendre ce service. Voici des exemples de personnes qui sont des commissaires :

- député à l'Assemblée législative de l'Ontario
- secrétaire, secrétaire adjoint ou trésorier de la municipalité
- · avocat autorisé à pratiquer le droit en Ontario
- juge provincial et juge de paix

Voici ce que vous devez faire :

- Assurez-vous que tous les documents dont vous avez besoin sont bien remplis et signés par les personnes appropriées. Consultez la partie Demande et documents à envoyer du formulaire dans la partie 5 (B) pour confirmer que vous avez tout ce dont vous avez besoin.
- Assurez-vous d'inclure à votre demande tous les certificats de naissance et autres documents requis, conformément à la partie 5.
- 3. Présentez-vous devant le commissaire avec la demande et tous les documents exigés. Signez à côté du « X » sur la page suivante devant le commissaire.
- 4. Le commissaire remplira et signera la Déclaration solennelle à la page suivante.
- 5. Assurez-vous que le commissaire a apposé ses initiales à côté des corrections ou des changements que vous avez faits sur la demande. Cela comprend les changements apportés au formulaire 5.

Documents que vous recevrez

Si le changement de nom de votre enfant est approuvé, vous recevrez un certificat de changement de nom. Ce certificat indiquera le nom précédent de votre enfant et son nouveau nom. Vous pourrez vous servir de ce certificat pour changer le nom de votre enfant sur d'autres documents personnels comme une carte de santé.

Les personnes qui sont nées en Ontario et qui changent leur nom recevront aussi un nouveau certificat de naissance portant leur nouveau nom. Le certificat de naissance délivré automatiquement ne contient pas les renseignements sur les parents. Si vous souhaitez demander un certificat de naissance contenant les renseignements sur les parents ou une copie certifiée conforme de l'enregistrement de naissance, vous pouvez également joindre à la présente formule une demande de certificat de naissance et le paiement qui lui est associé ou le demander à une date ultérieure (quand le changement de nom sera terminé.)

Un certificat de naissance de l'Ontario est l'extrait de l'enregistrement d'une personne.

Le sexe (M, F ou X), conformément à l'enregistrement de la naissance d'une personne, figurera sur le certificat, sauf si
vous indiquez que vous ne voulez pas qu'il y figure en sélectionnant la case ci-dessous :
Je ne veux pas que le sexe figure sur ce certificat de naissance

Veuillez noter que cette demande ne modifiera pas l'enregistrement de naissance.

Avertissement : Le gouvernement de l'Ontario ne peut pas garantir qu'un certificat de naissance où le sexe ne figure pas sera accepté par les organisations en Ontario ou par d'autres sphères de compétence.

Partie 6 - Suite

Déclaration solennelle

Doit être signée par la personne qui demande le changement de nom de l'enfant.

En signant cette déclaration solennelle, je déclare que j'ai suivi toutes les règles et que j'ai fourni tous les documents nécessaires pour la demande de changement de nom.

Je déclare que j'ai la garde légitime de l'enfant nommé dans cette demande.

- Je déclare que j'ai obtenu tous les consentements nécessaires exigés dans la demande ou accordés par le tribunal.
- Je déclare que tous les avis précisés dans cette demande ont été signifiés.
- Je déclare que l'enfant est un résident habituel de l'Ontario depuis au moins un an au moment de la soumission de la demande ou depuis sa naissance s'il a moins d'un an.
- Je déclare que je ne présente pas cette demande pour un usage abusif.
- Je déclare que les renseignements que j'ai fournis dans la demande sont exacts et complets.

Pour les personnes nées en Ontario :

Je confirme que j'ai retourné avec la présente demande tous les certificats de naissance de l'Ontario délivrés antérieurement, les certificats de naissance comportant des renseignements sur les parents et les copies certifiées conformes de l'enregistrement de la naissance de cet enfant en ma possession. Je suis conscient que tous les certificats et copies certifiées précédemment délivrés ne seront plus valides après le traitement de ce changement de nom. Le demandeur doit apposer ses initiales dans la case Je soussigné(e), (écrire le nom du demandeur en caractères d'imprimerie) fais cette déclaration solennellement et convaincu(e) en toute conscience qu'elle est véridique et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous la foi du serment. Doit être signé devant un commissaire aux affidavits. Signature du demandeur Χ Déclaré devant moi à (Nom de la municipalité où la déclaration a été faite) (Nom du comté, du district ou de la municipalité régionale où la déclaration a été faite) (mois) (iour) Signature du commissaire

Ou indiquez la profession ou le pouvoir d'agir en tant que commissaire

Sceau du commissaire

Modes de paiement et lettre d'autorisa	ation pour paid	ement par ca	rte de crédit	
Renseignements sur le demandeur				
Nom de famille ou nom unique	Prénom		Autre(s) prér	om(s)
Renseignements sur le sujet			•	
Nom de famille ou nom unique	Prénom		Autre(s) prér	om(s)
Droits				
Sélectionnez la ou les cases appropriées :				
Changement de nom d'une personne adulte – 137	' \$	Comb	ien?	
Changement de nom d'un enfant en même temps	qu'un adulte – 22 \$	Comb	ien?	
Changement de nom d'un enfant seulement (pas changement de nom d'un adulte) – 137 \$	en combinaison avec	c le Comb	ien?	
Montant total du paiement au	utorisé inclus.	\$		
Pour toutes les demandes :				
Assurez-vous d'envoyer le montant exact des droi	ts avec les formulair	es, les pièces justi	ficatives et tous les	certificats originaux.
Nous N'acceptons pas les paiements en argent co	omptant, quel que so	it le type de dema	nde	
 Si votre demande vous est retournée pour une rais carte de crédit (si vous les avez utilisés), car votre sécurité. 				
Les droits peuvent changer sans préavis.				
Demandes présentées au Canada :				
Envoyez votre demande par la poste et payez par chè	que ou mandat (libelle	é à l'ordre du minist	re des Finances), VIS	A ou MasterCard.
 Nous n'accepterons pas les chèques postdatés. N institution financière. 	ous facturons des fra	ais administratifs o	de 35 \$ pour tout chè	que retourné par une
Demandes présentées à l'extérieur Canada				
 Si vous faites parvenir votre paiement d'ailleurs que canadiennes, tiré sur une chambre de compensation 				nal en devises
Assistance:				
Veuillez aller à ServiceOntario.ca ou communiquez av du Nord 1-800-461-2156 ou à Toronto ou à l'extérieur malentendants) 416-325-3408.				
Mode de paiement - Cochez la case de votre m	ode de paiement p	oour cette demai	nde	Sensibilité moyenne
☐ VISA ☐ MasterCard	Chèque	Manda	at	
Si vous payez par chèque ou par mandat, veuillez le li	ibeller à l'ordre du m	inistre des Finan	ces.	
Renseignements sur le carte de crédit				
Inscrire en caractères d'imprimerie le nom du titulaire qu'il apparaît sur la carte de crédit)	de la carte (tel N	om de la compagr	nie de crédit	
Numéro de carte de crédit	1	D	ate d'expiration mm aa	
Signature du titulaire ou du fondé de pouvoir		D	ate (aaaa/mm/jj) Année	Mois Jour

Les renseignements personnels de cette formule sont recueillis en vertu de la *Loi sur le changement de nom*, L.R.O. 1990, chap. C.7. Ces renseignements serviront à déterminer si la demande de changement de nom peut être acceptée, à enregistrer le changement de nom, à publier le changement de nom dans La Gazette de l'Ontario, à fournir des copies certifiées conformes de l'enregistrement, des certificats et des avis de recherche et à répondre à des exigences visant les statistiques, les recherches, la médecine, la sécurité et l'observation des lois, les corrections, l'adoption et les demandes de renseignement relatives à l'adoption. Faire sciemment une fausse déclaration dans la présente formule constitue une infraction. Pour toute question concernant la collecte de ces renseignements, veuillez contacter le Registraire général adjoint, Bureau du registraire général, CP 3000, 189, rue Red River, Thunder Bay ON P7B 5W0. Téléphone : à l'extérieur de Toronto, mais à l'intérieur de l'Amérique du Nord 1-800-461-2156 ou à Toronto ou à l'extérieur de l'Amérique du Nord 416-325-8305; ATS/téléscripteur (pour les malentendants) 416-325-3408.

11156F (2023/06) Page 17 de 17